

APPENDIX I

Rapport de la troisième session du
Comité exécutif de la Commission de Lutte Contre
le Criquet Pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

tenue à
Tunis, Tunisie
23-25 avril 1975

INTRODUCTION

Comme l'avait recommandé la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest à sa troisième session, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, répondant à l'aimable invitation de la Tunisie, a convoqué la troisième session du Comité exécutif de la Commission à Tunis, du 23 au 25 avril 1975.

La session a été ouverte par Monsieur Lutfi Salem Sadik, Président du Comité. Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et a rappelé à l'attention des membres du Comité les divers sujets à discuter par le Comité afin de préparer des recommandations à l'intention de la Commission. Il a souligné que le Comité a la responsabilité d'étudier les questions concernant le Programme de travail et de budget et diverses questions techniques.

Bureau

Président : M. Lutfi Salem Sadik, Libye

Vice-Président : M. Saïd Zitoune, Algérie

La rédaction du rapport a été confiée au Secrétariat de la FAO ainsi qu'aux représentants de l'Algérie, de la Libye, du Maroc et de la Tunisie.

Monsieur Gurdas Singh et Monsieur Nézil Mahjoub, du secrétariat de la FAO, ont fait fonction de secrétaires techniques.

PARTICIPANTS

Membres du Comité exécutif

Algérie

Saïd Zitoune
Ingénieur agronome
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Alger.

Libye

Lutfi Salem Sadik
Chef de section pour la protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Tripoli.

Faraj Mohamed Karrah
Chef du Bureau de la lutte antiacridienne
Section de la Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire
Tripoli.

Maroc

Abderrahmane Kassa
Directeur de la Recherche Agronomique
Direction de la Recherche Agronomique
B.P. 415
Rabat.

Tunisie

Hamadi Bahri
Ingénieur en Chef
Directeur de la Production Agricole
Ministère de l'Agriculture
Bld. Bab Benat
Tunis

Sadok Allaya
Chef de la Division de la Défense des Cultures
Mégrine-Riadh

Béchir Ghouila
Ingénieur
Division de la Défense des Cultures
Tunis

Tunisie

Saasi Jeljeli
Ingénieur
Division de la Défense des Cultures
Tunis.

Observateurs

France

Jean Touzeau
Ingénieur en Chef d'Agronomie
Service de la Protection des Végétaux
Ministère de l'Agriculture
Paris.

Organisation Commune de Lutte Antiacridienne
et de Lutte Antiaviaire (OCLALAV)

Abdallahi Ould Mohamed-Sidia
Directeur Général de l'OCLALAV
B.P. 1066
Dakar, Sénégal

Fonctionnaires de la FAO

Gurdas Singh
Fonctionnaire principal
Lutte et opérations d'urgence contre les acridiens
Service de la protection des végétaux
Division de la Production Végétale et de la Protection
des Plantes
FAO, Rome, Italie

Nézil Mahjoub
Fonctionnaire régional FAO (Lutte antiacridienne)
s/c PNUD
B.P. 823
Alger, Algérie

Annette Alexander
FAO, Rome, Italie

Interprètes

K. Annabi
C. Bekalti
M. Ben Yedder
C.H. Biass
A. El Borai, Mme.
F. Fidaou-Bekalti, Mme.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Comité de rédaction
4. Questions techniques et scientifiques :
 - (a) Formation et bourses
 - (b) Manuel sur le Criquet pèlerin
 - (c) Questions diverses d'ordre technique
5. Comptes annuels pour 1973 et programme de travail et budget pour 1975.
6. Election du Président et du Vice-Président pour l'exercice 1975/76
7. Lieu et date de la prochaine session
8. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

Bourses d'étude et formation

1. Le tableau suivant indique la situation actuelle des bourses octroyées par le fonds de dépôt de la Commission.

<u>Nom du boursier</u>	<u>Pays d'Origine</u>	<u>Pays des études</u>	<u>Date de commencement</u>	<u>Dépenses</u>				<u>Total</u>
				<u>1971</u>	<u>1972</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	
Abdul-Kadir Abdulla Azzy	Libye	Royaume- Uni	1971 (3 ans)	2.269	3.784	5.155	4.984	16.192
Haфраoui Abderrahmane	Maroc	France	1972 (3 ans)	-	1.546	6.162	7.234	14.942
Rhida Tira	Tunisie	France	1973 (2 ans)	-	-	1.436	7.573	9.009
				<u>2.269</u>	<u>5.330</u>	<u>12.753</u>	<u>19.791</u>	<u>40.143</u>

Les dépenses au titre de la formation et des bourses d'étude ont dépassé les prévisions budgétaires. La chose avait toutefois été prévue et la solution avait été indiquée par la Commission à sa première session tenue en 1971. En effet, elle avait recommandé de se procurer les fonds nécessaires en procédant à des virements à partir d'autres postes budgétaires ou en utilisant le solde non alloué du Fonds de dépôts.

2. M. Azzy a obtenu son Ph.D. à l'Université du Pays de Galles en juin 1974. M. Haфраoui soutiendra en 1975 sa thèse de docteur-ingénieur en entomologie à l'Université de Paris (Orsay) et M. Tira poursuivra des études analogues à la même université.

3. Les bourses d'étude ne sont plus dorénavant financées par le fonds de dépôt de la Commission. Les nouvelles bourses sont accordées au titre du projet inter-régional de formation à la lutte contre les ennemis des cultures et spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin et aux recherches sur cet acridien, projet financé conjointement par le PNUD et les fonds de dépôt pour la lutte contre le criquet pèlerin. Comme il avait été décidé à la deuxième session de la Commission, 50.000 dollars ont été virés en 1974 à ce projet à partir du fonds de dépôt de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest.

4. Les Etats Membres de la Commission ont bénéficiés en 1974 et en 1975 de divers types de formation dispensés au titre du Projet inter-régional de formation INT/71/030. Voici les noms des stagiaires :

Participation au Cours de formation sur l'entretien du matériel radio

Beyrouth

Algérie	Abdelkader Hadji
Libye	Hassan Mohamed Al-Skaiwy et Mohamed Souese Ahmed
Maroc	Ahmed Benider
Tunisie	Mahjoub Khelifa

Bourses d'étude de courte durée

Algérie	Sitouh Mohamed
Libye	Ashour Mohamed Quadura
Tunisie	Chedly Bouraoui

Bourses d'étude de longue durée

Algérie	Benkara Mustafa Abdelghani
---------	----------------------------

Participation au Cours de formation à la lutte contre les ennemis des cultures et spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin, Dakar.

Algérie	Abderrahmane Aouina Boualem Boudegzdame Abderrahmane Zakour
Maroc	El Boq Benhalima Thami
Tunisie	Sala Aouini

Participation au Cours de formation à la lutte contre les ennemis des cultures et spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin, Djeddah

Libye	Gamoudi Abdallah Mohamed El-Bechti Ali Mohamed Marghani
-------	--

5. Le Comité estime que pour les prochains cours sur l'utilisation et l'entretien du matériel radio, des mesures doivent être prises pour assurer les explications en arabe; pour les cours concernant la lutte contre les ravageurs en général, l'accent doit être mis sur la relation qui existe entre la reproduction, les déplacements du criquet pèlerin et la météorologie, ce qui contribue à une meilleure compréhension de la dynamique des populations du criquet pèlerin.

Manuel du Prospecteur Acridien

6. Le Comité a noté avec satisfaction que le premier volume du Manuel a été imprimé et distribué à tous les intéressés; il a considéré que ce manuel constitue un excellent guide pour les prospecteurs. Reconnaisant que ce Manuel a été préparé principalement d'après les recommandations et les directives de feu le Professeur Pasquier, le Comité a approuvé unanimement de le dédier à sa mémoire.

7. Dans le but d'assurer son utilisation par le maximum de prospecteurs, le Comité a recommandé la traduction en arabe du manuel.

8. Comme recommandé par la troisième session de la Commission (paragraphe 24 du rapport), le secrétariat de la FAO a présenté un projet du deuxième volume du Manuel relatif aux divers problèmes d'organisation et de conduite de la lutte. Le Comité, tout en appréciant l'effort fourni pour la préparation du projet, suggère, compte tenu du peu de temps dont il a disposé au cours de la présente session, de soumettre cette partie du Manuel aux différents gouvernements pour une étude détaillée. Les remarques et propositions à ce sujet seront transmises en temps voulu au secrétariat de la FAO à Alger. Le secrétariat introduira tout ce qu'il aura reçu des gouvernements dans le Manuel qui sera complété en même temps par des photographies et des cartes. L'ensemble constituera le projet qui sera soumis au Comité à la prochaine session. Il a été décidé également que la bibliographie préparée par le secrétariat sera annexée à ce projet.

Prospection spéciale

9. A la demande du Gouvernement de la République arabe libyenne, une prospection spéciale a été organisée en novembre 1974 dans certaines régions de reproduction des criquets et des sauteriaux dans le nord de la Libye. Le but de la prospection était de juger de l'importance de l'activité acridienne dans ces régions et de proposer des méthodes appropriées de prospection et de traitement.

L'équipe de prospection comprenait G.B. Popov (consultant de la FAO), Lutfi Salem Sadek, Chef de la Section de la défense des cultures en Libye, avec trois membres de son personnel, Saïd Zitoune, chargé de la lutte anti-acridienne en Algérie, Chadli Bouraoui, Responsable de la lutte contre les acridiens en Tunisie et Nézil Mahjoub, Fonctionnaire régional antiacridien de la FAO en Algérie. A partir de Tripoli, la prospection a couvert les zones de Khor-al-Jifah, Jado, Rhibat et la Limite Nord du Hamadah-el-Hamra. Ces zones ont été choisies en fonction de leur importance comme régions de reproduction potentielle du criquet pèlerin. Bien que très peu de criquets aient été observés durant la prospection, cette mission a fourni une excellente occasion pour étudier les habitats typiques des acridiens. Les détails des observations faites ont été rassemblés dans le rapport numéro NWA/DL/SS/1, qui a été communiqué à tous les intéressés.

10. Sur la base des informations recueillies durant la prospection et à la lumière des entretiens avec les responsables techniques, il apparaît qu'en période d'invasion les régions nécessitant une attention particulière seraient la Tripolitaine, surtout la plaine côtière de Misurata à la frontière tunisienne, le sud du Jebel jusqu'à la partie nord de Hamadah-el-Hamra et le Pezzan. D'autres régions, notamment la Cyrénaïque, la Libye centrale et du sud-est auront besoin de surveillance en cas d'apparition d'essaims; toutefois la probabilité de reproduction dans ces régions est assez faible.

11. L'équipe de prospection a estimé qu'il était assez difficile de définir les zones importantes à prospector en périodes de rémission; en effet tout dépend de la situation acridienne générale et des pluies reçues. Ces deux facteurs doivent être bien considérés et des prospections doivent être organisées chaque fois que les régions susceptibles de contenir des sauterelles ou d'être contaminées reçoivent des pluies abondantes. Les régions à l'origine de cette contamination se situent généralement dans les aires de reproduction à la suite des pluies de mousson au Sahara méridional; les acridiens produits dans ces régions atteignent tard en automne les

régions de reproduction hiverno-printanière au Sahara central couvrant une partie de la Libye. Les sources de contamination les plus proches de la Libye, sont le Tibesti au nord du Tchad et le Tassili-N-Ajjer au centre-est de l'Algérie. L'une ou l'autre de ces sources ou toutes les deux peuvent fournir des criquets pratiquement toute l'année.

12. Reconnaisant l'importance des prospections, le Comité a réitéré les recommandations faites par la Commission à sa première session (paragraphe 26 du rapport): de telles prospections et des missions conjointes entre les pays de l'Afrique du Nord-Ouest et l'OCLALAV, doivent être organisées dans les régions les plus intéressantes notamment celles situées le long des frontières des 2 régions. Le Comité reconnaît la nécessité d'une intensification des prospections dans l'Afrique au sud du Sahara; c'est dans ce contexte que le Directeur Général a présenté un memorandum demandant aux pays membres de la Commission une contribution pour une meilleure application des programmes de lutte dans les zones de l'OCLALAV.

Programme de travail et budget pour 1973-77

13. Le programme de travail et le budget approuvés par la Commission à sa première session et par le Comité financier de la FAO en 1972 figurent en annexe I. Comme la situation acridienne ne s'était pas sensiblement modifiée, il a été proposé que le budget, tel qu'il a été approuvé précédemment, soit adopté pour 1975.

Contribution au Fonds de dépôt No. 9169 de la Commission

14. Au 1er février 1975, les gouvernements avaient versé toutes leurs contributions pour l'exercice 1974; les contributions à recouvrer sont les suivantes:

	<u>Contributions à recouvrer</u> <u>(pour l'année civile 1975)</u>
Algérie	17.080
Libye	12.200
Maroc	16.351
Tunisie	<u>12.810</u>
	58.441

Les Etats Membres sont priés de se mettre en règle le plus tôt possible.

Comptes pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1973

15. A sa troisième session tenue à Alger en mai 1974, la Commission avait approuvé les comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1973. Comme ces comptes ont été arrêtés définitivement depuis et certifiés sans modification par les commissaires aux comptes de la FAO, ils peuvent être adoptés (annexe II).

Comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin
le 31 décembre 1974

16. L'annexe III donne un état des comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1974. Les chiffres sont provisoires en ce sens qu'ils doivent être examinés par les commissaires aux comptes de la FAO. Les principaux postes et engagements de dépenses en 1974 au titre du budget approuvé étaient les suivants:

	<u>Dépenses</u>
Cout de la troisième session de la Commission Alger 1974	12.536
Dépenses afférentes au secrétariat de la Commission (traitements, fournitures)	6.430
Impression	2.368
Prospections, Libye (voyage des participants)	945
Bourses d'étude	19.848

Il n'y a pas eu d'importantes dépenses sous la rubrique "Equipement", mais des commandes ont été passées pour des radios destinées à la Tunisie et pour du menu matériel.

Election du Président et du Vice-Président

17. Le Comité a élu l'Algérie et le Maroc respectivement Président et Vice-Président pour l'exercice 1975/76.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

18. En général, les sessions du Comité exécutif précèdent celles de la Commission. Cette même pratique a été recommandée, à moins qu'une session extraordinaire du Comité exécutif ne soit proposée plus tôt.

ANNEXE I

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRICQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST
FONDS DE DÉPOT No. 9169

Budget pour la période quinquennale 1973-77 exprimé selon le code FAO
des "Objets de dépenses"

<u>Code</u>	<u>1973</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>	<u>Total</u>
10	<u>Traitements</u>					
	Expert, interprètes et personnel auxiliaire à court terme					
	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
20	<u>Voyages</u>					
	Délégués, équipes, participation de fonctionnaires de la FAO aux sessions, coordination régionale, consultants					
	23 000	23 000	23 000	23 000	23 000	115 000
30	<u>Services contractuels</u>					
	Impression, rapports					
	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
40	<u>Frais généraux</u>					
	Divers					
	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
50	<u>Fournitures et matériels</u>					
	Pour les prospections sur le terrain, carburants et lubrifiants, entretien des véhicules					
	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
60	<u>Équipement</u>					
	Pour les projets sur le terrain					
	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	20 000
80	<u>Bourses et dons</u>					
	Formation individuelle et collective					
	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
	53 000	53 000	53 000	53 000	53 000	265 000
90	<u>Coût des services afférents au projet (14%)</u>					
	7 420	7 420	7 420	7 420	7 420	37 100
	60 420	60 420	60 420	60 420	60 420	302 100
	580	580	580	580	580	2 900
	61 000	61 000	61 000	61 000	61 000	305 000
	Budget annuel total					

ANNEXE II

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST
FONDS DE DEPOT No. 9169

Etat des comptes au 31 décembre 1973 (chiffres définitifs)
(exprimés en dollars E.U.)

Recettes

Solde au 1er janvier 1973		186 344
Montants versés par le Gouvernement de la Libye	12 200	
Gouvernement du Maroc	20 840	
Gouvernement de la Tunisie	<u>21 379</u>	
	54 419	
Intérêts échus	<u>5 762</u>	
		<u>60 181</u>
		246 525

Déduire :

Dépenses en 1973

Personnel	6 779	
Voyages officiels	4 621	
Services contractuels	2 225	
Dépenses générales de fonctionnement	410	
Fournitures et matériel	1 450	
Mobilier et équipement	21 166	
Acquisition et aménagement des locaux		
Bourses d'étude, dons et contributions	<u>18 793</u>	
	<u>55 444</u>	
Coût des services afférents au projet (14 pour cent)	<u>7 762</u>	
		<u>63 206</u>
Solde au 31 décembre 1973		<u>183 319</u>

COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

FONDS DE DEPOT No. 9169

Etat des comptes au 31 décembre 1974 (chiffres provisoires)

(exprimés en dollars E.U.)

Recettes

Solde au 1er janvier 1974		183 319
Somme reçue du Gouvernement algérien (1974)	34 160	
du Gouvernement libyen (1974)	12 200	
du Gouvernement marocain (1974/75)	19 589	
du Gouvernement tunisien (1974)	10 466	
Intérêts crédités	4 465	
Moins virement au Fonds de dépôt 9462 : Projet inter-régional de formation à la lutte contre les ennemis des cultures et spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin et aux recherches sur cet acridien	(50 000)	<u>30 880</u>
		214 199

A déduire

Dépenses en 1974

Personnel	15 336	
Voyages officiels	4 051	
Services contractuels	2 368	
Dépenses de fonctionnement générales	2 711	
Fournitures et matériel	716	
Ameublement et équipement		
Acquisition de locaux et amélioration des locaux		
Bourses d'études, subventions et contributions	19 848	
	<u>45 030</u>	
Coûts des services afférents au Projet 14%	6 304	
		<u>51 334</u>

Solde au 31 décembre 1974

162 865

APPENDIX II

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- | | |
|-----------------------|--|
| AGP:DL/NWA/75/Inf.1 | - Ordre du jour provisoire pour le Quatrième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest |
| AGP:DL/NWA/X/75/Inf.1 | - Ordre du jour provisoire pour le Troisième session du Comité exécutif de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest |
| AGP:DL/NWA/X/75/1 | - Programme de travail et budget pour 1975 et comptes annuels |
| AGP:DL/NWA/75/1 | - Situation acridienne en 1974 /75 et prévisions |
| AGP:DL/NWA/75/2 | - Rapport de la troisième session du Comité exécutif |